

Cher(e)s collègues

L'année 2020 a été marquée par une situation complexe pour notre système éducatif calédonien due à la crise sanitaire. Aussi, l'ensemble des inspecteurs tient tout d'abord à vous remercier pour votre engagement professionnel au service de tous les élèves et pour votre contribution au bon déroulement des examens. Nous tenons à souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux enseignants. Lauréats de concours, professeurs entrants dans l'académie ou maîtres auxiliaires, nous sommes heureux de vous accueillir et mettrons tout en œuvre pour vous accompagner au mieux dans la réussite de vos nouvelles missions.

Cette année 2021 se caractérise par la poursuite de la mise en œuvre de 3 réformes majeures :

- La réforme du lycée général et technologique qui sera effective sur 3 niveaux : la seconde, la première et la terminale. Chaque niveau du cycle terminal du lycée GT sera désormais organisé autour d'un tronc commun ; de spécialités déterminées par le choix de la série pour la voie technologique et choisies par les élèves pour la voie générale, personnalisant leur parcours dans une perspective d'études supérieures réussies.

Nous vous rappelons que cette réforme a été adaptée en Nouvelle-Calédonie et que certains horaires et dispositifs ont été modifiés par rapport à la métropole.

- Cette réforme entre en résonance avec la réforme du bac qui accorde désormais une part importante au contrôle continu (40% de la moyenne finale au bac). La préparation des élèves de terminale à l'épreuve nouvelle du Grand oral constitue une priorité interdisciplinaire.
- La poursuite de la « transformation de la voie professionnelle » vient compléter le plan de valorisation de la voie professionnelle déjà engagé en Nouvelle-Calédonie depuis 2018. Les élèves de terminale CAP passeront cette année les nouvelles épreuves de certification en enseignement général ainsi que la toute première session de l'épreuve orale du chef d'œuvre. En baccalauréat professionnel, la certification intermédiaire fait place à l'attestation intermédiaire de réussite à partir de cette année. L'individualisation des parcours se poursuit dans ces deux niveaux avec les différents modules d'accompagnement renforcé, le CAP en 1, 2 ou 3 ans. Un bilan de la mise en place des familles de métiers sera effectué. En CAP, la consolidation des acquis pourra s'adosser désormais aux nouveaux tests de positionnement nationaux étendus à partir de 2021 aux entrants en CAP. L'interdisciplinarité et la pédagogie de projet continueront à se développer pour leur part au sein de la co-intervention et du chef d'œuvre.

Votre contribution au bon déroulement de la mise en œuvre de ces 3 réformes constitue une priorité en 2021. Elle s'inscrit dans la continuité de l'année 2020 durant laquelle les équipes éducatives et d'encadrement ont été formées et préparées à cette mise en place.

La réforme du collège contextualisée et adaptée à la NC entre dans sa 4^{ème} année de mise en œuvre. Nous vous incitons à poursuivre votre réflexion et votre action concernant l'enseignement et l'évaluation par compétences avec les enseignants du 1^{er} degré dont les nouveaux programmes sont mis en œuvre cette année. Nous vous rappelons que dans le cadre de cette réforme, un socle commun contextualisé à la Nouvelle-Calédonie a été adopté pour toute la scolarité obligatoire.

Plusieurs autres priorités sont constitutives en 2021 des axes stratégiques de la politique éducative de la NC

- La lutte contre le décrochage scolaire est une des priorités académiques. Elle articule prévention, repérage et remédiation autour d'une ambition centrale : faire en sorte que chaque jeune puisse réussir son parcours professionnel et sa vie en société. Plus largement vous serez attentifs à rechercher des conditions qui permettent non seulement la réussite scolaire mais favorisent aussi l'épanouissement personnel et le bonheur d'aller à l'école.
- La prévention de l'innumérisme et de l'illettrisme avec, un accent mis sur l'innumérisme et la mise en place d'un plan de formation commun aux enseignants du 1^{er} degré et du second degré,
- L'accompagnement par les inspecteurs des collèges dit "isolés" afin d'initier une réflexion, voire des expérimentations, avec les équipes visant à répondre à une meilleure offre de diversification des parcours des élèves en adéquation avec leurs potentiels et leurs besoins.

*Le plan annuel de formation 2021 propose une large gamme d'actions de formation en rapport avec les priorités énoncées ci-dessus allant des formations spécifiques en établissement ou non, aux formations à public désigné. Vous pouvez télécharger PAF et vous y inscrire du **15 février au 12 mars 2021** sur le site [ac-noumea.nc](http://www.ac-noumea.nc) <https://www.ac-noumea.nc/spip.php?article3392> .*

Durant l'année, l'inspection pédagogique utilisera votre boîte académique pour diffuser des informations de nature pédagogique et vous contacter si besoin. Vous êtes donc invités à la consulter régulièrement. Votre adresse professionnelle est du type : prénom.nom@ac-noumea.nc.

Sur le site académique à l'adresse suivante : <http://www.ac-noumea.nc/spip.php?article5100> , vous trouverez ce préambule commun et les lettres de rentrée pour chaque discipline.

Nous vous souhaitons à tous une excellente année scolaire et nous vous assurons de notre volonté d'écoute et d'accompagnement. Cultivons le plaisir de réussir et de faire réussir ensemble.

*Pour le collège des inspecteurs
La doyenne*

